

Visite médicale de fin de carrière

surveillance médicale post-exposition ou post-professionnelle

 **Médecins
Infirmier(e)s**

DPC MED (soumis à validation)

EN PRÉSENTIEL Réf. 23b002

 **14 h**
6.7 février
ou 8.9 septembre

 **930 € HT - Repas inclus**

L'introduction de visites médicales pour le suivi post-exposition / post-professionnel, nécessite la maîtrise du cadre législatif et réglementaire associé : c'est ce que vous apprendrez dans cette formation.

Le programme de ce stage sera adapté à l'activité législative et réglementaire.

Prérequis

Exercer en SPST.

Objectifs

- Maîtriser la réglementation consacrée à la visite médicale de fin de carrière.
- Maîtriser la réglementation consacrée à la surveillance médicale post-exposition et post-professionnelle.
- Organiser le suivi de santé des salariés.

Programme

- La visite médicale post-exposition / visite médicale de fin de carrière auprès du médecin du travail :
 - Les salariés concernés : réglementation et recommandations de la Société française de médecine du travail.
 - Initiative de la visite et organisation pratique.
 - Les objectifs de la visite : traçabilité et état des lieux des expositions à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels et surveillance post-exposition / post-professionnelle.
 - La rédaction par le médecin du travail de l'état des lieux des expositions aux facteurs de risques professionnels : comment procéder en pratique ?
 - Les documents à remettre au salarié à l'issue de la visite.
- La surveillance médicale post-exposition / post-professionnelle :
 - Personnes concernées, expositions professionnelles permettant de bénéficier de la surveillance médicale.
 - Modalités de preuve de l'exposition auprès de la sécurité sociale.
 - Modalités de mise en place de la surveillance médicale.
 - Recommandations de la Haute Autorité de Santé pour le suivi post-professionnel de certaines expositions.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.

ANIMATION

Docteur en droit ou
médecin du travail

DÉROULEMENT

➢ 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVI ET ÉVALUATION

➢ Supports de cours inclus.

➢ Tests de positionnement.

➢ Évaluation des acquis :
autoévaluations, quiz,
analyses de cas, etc.

➢ Évaluation à froid.


fometra
FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL
ISO 9001:2015
Labellisation PMR